



## Vol a l'etalage pour un etranger! quels risques ?

Par **chtoutou**, le **20/02/2013** à **21:50**

BONSOIR

JAI VOLE QUELQUES ARTICLES DANS UN MAGASIN DE BIJOUX ET ACCESSOIRES D'UNE VALEUR DE 30 EUROS ET LA VENDEUSE A APPELE LA SECURITE QUI MONT AMENE DANS UN BUREAU DU CENTRE COMMERCIAL OU ILS ONT FOUILLE MON SAC TROUVANT DES PRODUITS COSMETIQUES ENCORE VOLEES DANS UN AUTRE MAGASIN DU MEME CENTRE DUNE VALEUR DE 50 EUR!JAI FINALEMENT PAYE CEUX DU PREMIER MAGASIN JAI SIGNE UN PAPIER QUI VA ETRE ENVOYE AU TRIBUNAL DAPRES CE QUILS MONT DIT ET POUR LES AUTRES PRODUITS JE DEVAIS RAMENER LE TICKET DE CAISSE SINON PAREIL SAUF QUILS METTRONT SUR LA FEUILLE QUE JE NAI PAS PAYE CES PRODUITS LA !!EST CE QUE JE DOIS ME RENDRE AU MAGASIN ACHETER LES MM PRODUITS ET LEUR DONNER UN TICKET DEMAIN !? JE SUIS ETRANGERE JE NE VIS PAS EN FRANCE JE RENTRE DANS QUATRE MOI CHEZ MOI!!QUEST CE QUE JE RISQUE AU TRIBUNAL ET EST CE QUE JAURAI UN CASIER OU QUELQUE CHOSE QUI VA MEMPECHER DAVOIR UN VISA ULTERIEUREMENT !!? MERCI DE ME REPONDRE JE REGRETTE VRAIMENT CE QUE JAI FAIT ET JAI VRAIMENT VOULU OFFRIR CE QUE JAI VOLE MEME SI ...JE NAVAIS PAS ASSEZ DE MOYENS...JE REGRETTE VRAIMENT;;;PREMIERE ET DERNIERE FOIS CA C SUR

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2013** à **06:51**

Bonjour

le vol étant établi, le procureur peut saisir les services de police afin de vous auditionner et ce avant toute poursuite judiciaire.

Dans la pratique si le préjudice de peu de valeur a été réparé et que l'auteur n'apparaît pas dans ses fichiers, le procureur ne procédera à des poursuites judiciaires.  
Attention toute nouvelle infraction entraînera des poursuites.

Les consulats ont accès au volet 2 du casier judiciaire. Une inscription peut entraîner le refus de délivrance d'un visa lorsque ce dernier est délivré à titre discrétionnaire (visa court séjour). Ce refus est souvent implicite, le consulat se contentant de ne point répondre à la demande.

Dans votre cas tant que les produits ont été payés vous ne serez pas poursuivi. En tout état de cause vous devrez être convoqués pour faire l'objet d'une audition et d'éventuelle poursuite dont vous êtes très souvent informée à la fin de l'audition.

Restant à votre disposition

Par **chtoutou**, le **09/03/2013** à **09:32**

Bonjour ,  
je n'ai pas bien compris..que est ce qui sera marqué sure volet 2 de mon casier judiciaire ?!  
Est ce que cest automatique apres toute infraction ou est ce que ça peut ne pas donner suite puisque j'ai payé les produits ..j'ai très peur et surtout je ne voudrais pas qu'on me refise un visa court séjour la prpchaine fois ..et la convocation je ne lai pas encore reçue esct ce que cepa prend beaucoup de temps en général ?parce que si je rentre chez avant de la recevoir je ne pourrais pas etre présente pour l'audition !  
Merci pour votre réponse

Par **alterego**, le **09/03/2013** à **09:52**

Bonjour,

Le ticket du nouvel achat ne correspondra pas à la date du vol qu'il ne fera que confirmer.

Pourquoi encombrer les tribunaux quand une bonne avoine suffirait ? A l'ancienne et pas aux frais du contribuable.

Cordialement